

RETOURS DE VOS DOCUMENTS MODE D'EMPLOI



Suite aux annonces faites par l'Etat sur la possible réouverture des bibliothèques et aux recommandations préconisées par les associations de professionnels des bibliothèques de France, les élus et le service de la médiathèque ont étudié et préparé une reprise d'activité du service à partir du 02/06/20, la mieux adaptée pour assurer votre sécurité et celle du personnel. Le plan de réouverture, progressif et composé en quatre phases, commencera par un réaménagement du service et des espaces afin de permettre dans un premier temps le retour des documents en prêts que vous avez en votre possession. Ceux-ci devront être mis en quarantaine durant une période de dix jours afin d'écartier tout risque de propagation du virus via ces ouvrages qui auront circulé dans les familles pendant le confinement. Ces documents pourront à l'issue de cette période de décontamination être remis en circulation et seront donc à nouveau disponibles dans les collections de la médiathèque et à votre disposition à la réservation. Ceux-ci seront identifiés dans le catalogue en ligne avec un statut « quarantaine ».

➡ **QUAND ET COMMENT RAPPORTER VOS OUVRAGES À LA MÉDIATHÈQUE ?**

Quand ? A partir du 02 juin

La médiathèque réouvrira partiellement ses locaux selon les modalités et précautions suivantes :

Première semaine du 02 au 6 juin : le service sera consacré uniquement aux retours !

Jours et horaires : mardi, mercredi, jeudi et samedi de 8h30 à 12h00 pour vous permettre le retour de vos documents.

A partir du 08 juin : vous pourrez continuer à nous retourner vos documents !

Jours et horaires : lundi de 16h à 17h30, mardi et mercredi uniquement de 8h30 à 12h00 (jeudi et samedi matin étant consacrés au « drive » à partir de cette date). Ces horaires pourront évoluer en s'adaptant aux besoins des usagers.

Comment ? Règles à respecter concernant votre venue

Une seule personne entrera à la fois dans la médiathèque, les autres usagers attendront leur tour à l'extérieur tout en respectant les barrières de distanciation physique d'un mètre. Une borne d'accueil sera installée à l'entrée de la médiathèque (équipée d'un plexiglas) limitant l'utilisateur à ne circuler que dans cet espace et permettant de traiter vos ouvrages en retour (le personnel sera équipé selon les obligations de sécurité sanitaire). Aucun document ne pourra être emprunté par les usagers lors de cette venue destinée pour les retours. Vous pourrez emprunter à nouveau via la mise en place d'une nouvelle formule de « drive » (voir au verso « Prêts à emporter ».) Vous pourrez utiliser ce service seulement si vous avez rendu la totalité de vos prêts d'avant confinement (voir une partie de ceux-ci).

LE PORT DU MASQUE EST RECOMMANDÉ